

# 2019-UNAT-961, Wilson

## Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'affaire se distinguait de Finniss (jugement n ° 2014-UNAT-397) car il n'y a eu aucune allégation de biais, de discrimination ou de tout autre type de relation détériorée ou privilégiée entre le candidat impliqué et le PDG adjoint. Inscrit en désaccord avec la détention de l'UNDT selon laquelle le PDG adjoint n'aurait pas dû agir en tant que membre votant du comité d'évaluation. Unat a jugé que pour exclure la participation du PDG adjoint à l'exercice de sélection, il doit y avoir des motifs raisonnables et / ou des preuves de motifs étrangers ou inappropriés, dont il n'y en avait pas (sauf des rumeurs non étayées et sans conséquence). Unat a jugé que le processus de sélection avait un mécanisme de sauvegarde intégré pour empêcher tout biais individuel et une opinion préformulée d'influencer l'exercice de sélection, qui comprenait deux membres du comité d'évaluation externe à UNJSPF, un membre du personnel du Bureau de la gestion des ressources humaines Assis sur le panel ex Office faisant une recommandation au PDG, qui a pris la décision ultime. Unat a jugé que les autres facteurs circonstanciels considérés par les indicateurs UNT comme possibles de carence dans l'exercice de sélection n'étaient pas, en eux-mêmes, capables d'invalidier le processus de sélection. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur en droit lorsqu'il a conclu que l'appelant n'avait pas reçu une considération complète et équitable pour le poste. Non soutenu l'appel et annulé le jugement de l'UND.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté sa non-sélection pour un poste avec unjspf. UNDT a constaté que le processus de sélection était défectueux et que le demandeur n'avait pas reçu une contrepartie pleine et équitable, principalement en raison de l'implication du directeur général adjoint (PDG adjoint), UNJSPF, dans le deuxième exercice de sélection qui constituait un conflit réel ou perçu d'intérêt. Cependant, UNDT a refusé d'annuler la décision ou d'accorder au demandeur toute compensation monétaire.

## Principe(s) Juridique(s)

Un conflit d'intérêts se produit lorsque, par acte ou omission, les intérêts personnels d'un membre du personnel interfèrent avec l'exécution de ses fonctions et responsabilités officielles ou de l'intégrité, de l'indépendance et de l'impartialité requises par le statut du membre du personnel en tant que fonctionnaire international. Il doit y avoir des motifs raisonnables et / ou des preuves de motifs étrangers ou inappropriés afin d'exclure un membre du personnel de la participation à un exercice de sélection.

## Résultat

Appel accordé

## Applicants/Appellants

Wilson

## Entité

CCPPNU

## Numéros d'Affaires

2019-1260

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Jan 2021

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

Décision de sélection

## Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 1.2(m)

TANU Règlement de procédure

- Article 22

## Jugements Connexes

UNDT/2019/041